

« MOULINVEST »
Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- : -
Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
Z.A. de Ville

- : -
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- : -

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2015

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTERE MIXTE DU 21 JANVIER 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du groupe.

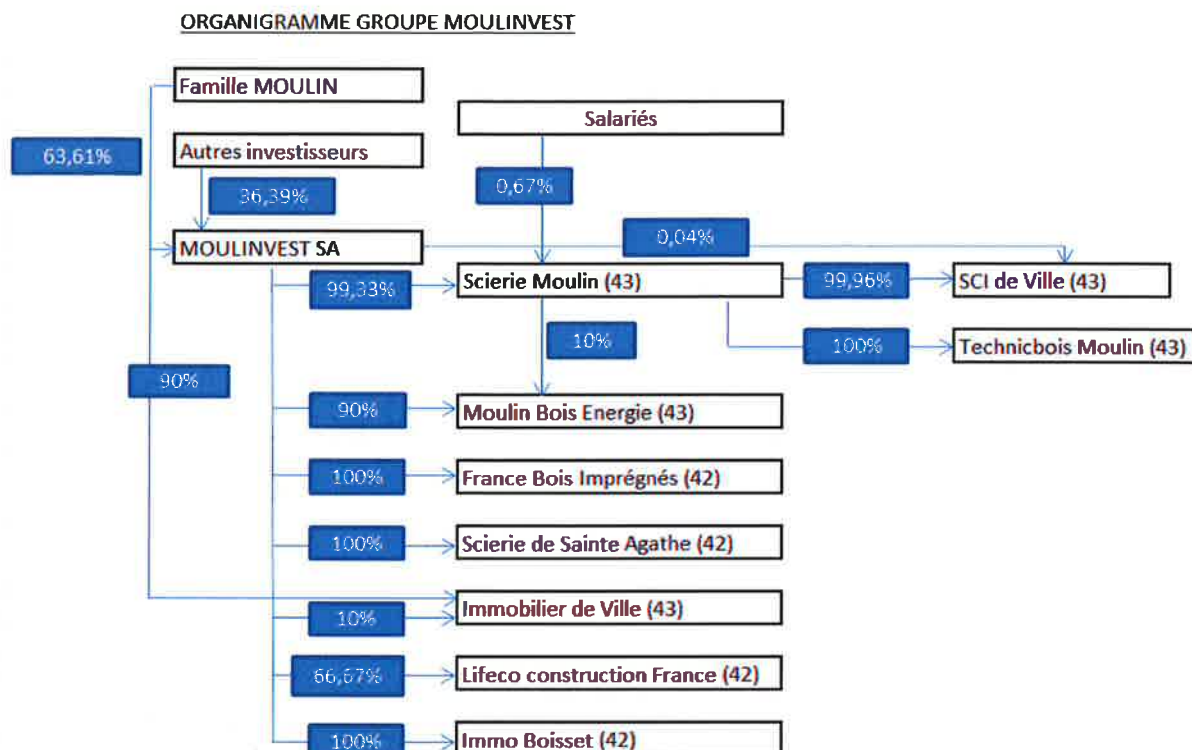
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce et de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/15



ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

I. - La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 66,67% de la société LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, 99,33 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 99,93 % de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et IMMO BOISSET, ses 6 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reportings mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

II. - Le groupe « Moulinvest »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction (1.000 références au catalogue) répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec traitement de la matière dans certains cas,
- des murs de bois massifs préfabriqués pour la construction de maisons,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 50% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Plus récemment le Groupe Moulinvest a créé deux nouvelles sociétés et s'est doté de nouveaux moyens pour conquérir les marchés de la construction bois :

- LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans la construction bois,
- TECHNICBOIS MOULIN société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ».

Moulinvest devient ainsi le premier acteur français de la filière bois totalement intégré de l'exploitation forestière à l'habitat.

LIFECO CONSTRUCTION FRANCE est une entreprise générale du bâtiment qui propose à ses clients constructeurs et promoteurs immobiliers, un spectre élargi de solutions constructives bois (panneaux bois massif 'CLT' cloués ou collés, ossature) et assure la réalisation de projets clefs en main allant de la conception à la réalisation complète de bâtiments scolaires, agricoles, tertiaires ou de maisons individuelles.

Avec son bureau d'étude intégré et son unité de production basée au cœur du massif forestier d'Auvergne, TECHNICBOIS MOULIN assure la conception, le dimensionnement et la fabrication des solutions bois (assemblage, taillage, charpente).

Le groupe s'est trouvé étendu à la SARL IMMO BOISSET, créée en juillet 2015 avec prise de participation par la SA MOULINVEST pour 100% et consolidée pour la première fois au 31 août 2015.

L'ensemble de ses savoir-faire sont désormais proposés par une équipe commerciale dédiée et permettent au Groupe Moulinvest d'apporter des solutions durables et innovantes à ses clients dans le domaine de la construction bois.

FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 52,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45,1 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance totalement organique de 16,8%. Tous les pôles du Groupe participent à cette croissance.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente désormais 13,3% du chiffre d'affaires total (contre 17,1% en N-1). Cette baisse traduit notamment l'augmentation de la part relative des activités de construction de bâtiments en bois réalisées exclusivement sur le territoire national.

Le groupe poursuit la politique de développement de son pôle Bois Construction (CA +25,9%) qui s'appuie principalement sur les réalisations des sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO, qui représentent un chiffre d'affaires de 5,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé.

L'activité Bois Energie progresse également sur l'exercice grâce à un net rebond des ventes de granulés au second semestre 2015. Alors que le premier semestre accusait un retard de 8,9% en comparaison des ventes du premier semestre 2014, les ventes de granulés augmentent de 10,3% sur l'exercice. Ce rattrapage s'explique par un décalage dans le démarrage de la saison hivernale ainsi que par un élargissement du portefeuille clients. Les ventes d'électricité issue de la cogénération sont aussi en hausse (+3,6%) bénéficiant des optimisations techniques apportées à la chaudière au cours de l'exercice précédent.

Le pôle Imprégnation connaît également une progression marquée de ses ventes dynamisées par les prises de parts de marchés auprès des grands donneurs d'ordres français sur le segment des poteaux télécoms et électrification (+14,1%) et les efforts continus pour accroître la notoriété de la gamme d'aménagement extérieur Découvert (+14,6%). Illustration de cette notoriété grandissante, les volumes de ventes de piquets destinés à l'arboriculture ont ainsi été multipliés par 2 sur la période.

Les autres activités du groupe restent globalement stables avec une légère progression (+3,5%) des ventes de bois destinés à la fabrication de palettes.

Le taux de marge brute moyen du Groupe s'établit à 47,7% au titre de l'exercice 2014-2015, en retrait par rapport à l'exercice précédent (49,4% sur l'exercice 2013-2014 et 48,1% sur le premier semestre 2015).

Le développement de l'activité témoigne d'une politique commerciale offensive visant à prendre des parts de marché auprès des grandes enseignes de la distribution sur le segment des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur de la gamme Découvert, ainsi que du déploiement des chantiers de construction bois. Ce déploiement commercial engagé dans un contexte de relative hausse des cours des bois sur pieds, s'est accompagné d'un recul de la marge qui n'a pu être compensé par la hausse du volume d'activité du pôle bois énergie (dont le taux de marge brute s'est amélioré à ses bornes de 1,8 point) et les efforts soutenus dans le cadre de la politique d'optimisation de la productivité en 1^{ère} et 2^{nde} transformation.

Les charges externes du Groupe ont atteint 10,8 millions d'euros sur la période (20,5% du chiffre d'affaires) en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (20,1% du chiffre d'affaires 2013-2014).

La masse salariale du Groupe représente quant à elle 14,0% du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé contre 14,5% sur 2013-2014.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi en repli à 1,9 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle représente ainsi 3,5% du CA contre 5,0% sur 2013-2014.

Le résultat financier atteint quant à lui -1,2 millions d'euros sur l'exercice 2014-2015 contre -1,05 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans). Le profit exceptionnel ainsi constaté est de 2,2 millions d'euros (idem 2013-2014). Le résultat exceptionnel intègre également la constatation d'une indemnité d'assurance pour remplacement d'un équipement de production (raboteuse) de France Bois Imprégnés ayant subi un sinistre en 2015.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 2,9 millions d'euros au 31/08/2015 et est ainsi équivalent au résultat de 2,9 millions d'euros constaté au 31/08/2014.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation

progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Elle évolue sur un marché stable.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Les sociétés du groupe TECHNICBOIS MOULIN et LIFEKO réalisent une première année de pleine activité qui confirme une notoriété croissante sur le marché de la construction bois, marché qui, s'il est encore en devenir, offre une relative résistance par rapport au repli globalement constaté sur le marché de la construction en France.

Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction, le chauffage mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. On peut estimer que ce marché restera stable à moyen terme. Le Groupe a anticipé cette tendance et se positionne aujourd'hui sur des marchés internationaux qui constituent des relais de croissance incontournables.

L'activité DECOVERT est une activité à fort potentiel de développement, en particulier sur le segment Sciage de lames de terrasses et bardages, une gamme de produits qui répond à une tendance et à une demande qui s'inscrivent sur le long terme. FRANCE BOIS IMPREGNES souhaite également se positionner comme un acteur de référence sur le marché des piquets en bois destinés à l'arboriculture et à la viticulture auprès des grossistes et distributeurs (notamment en Europe du Sud) qui sont susceptibles de générer des volumes d'achat significatifs. Les volumes de ventes de piquets ont ainsi doublé sur la période. Parallèlement à la vente de piquets, FRANCE BOIS IMPREGNES s'est également lancé dans la commercialisation de solutions équestres (box, barns...) destinées aux particuliers et professionnels. Les premiers retours (notamment dans le cadre de la participation à des salons de renom tel qu'EQUITA LYON) laissent présager d'un potentiel commercial réel.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes. Si l'activité était jusqu'alors centrée sur un périmètre régional, de nombreuses opportunités existent sur des marchés dynamiques tels que l'Italie, l'Espagne et la Belgique qui présentent également l'attrait d'une demande relativement standardisée.

Risques environnementaux

* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FBCA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

. CTB Sawn Timber par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement anti-bleu, les produits de protection classe 2 et classe 3 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe a demandé la certification NF biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

* Le bilan carbone

Le Groupe est une des premières entreprises de la filière bois à avoir fait, sur une base volontaire, un bilan carbone suivant la méthodologie de référence de l'ADEME qui permet à une entreprise de réaliser un diagnostic « effet de serre » de son activité pour hiérarchiser les postes d'émission de gaz à effet de serre et mener ensuite les actions appropriées à la réduction de ces émissions.

Ce bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des activités de la scierie afin d'évaluer l'empreinte carbone.

Pour le Groupe, le bilan carbone est un outil indispensable pour identifier ses marges de manœuvre en matière de réduction d'émission de CO₂. Cette démarche volontariste intègre les 2 types d'émissions de CO₂ de la méthodologie : celles liées aux activités sur lesquelles l'entreprise peut agir directement en son sein (niveau interne) et celles sur lesquelles l'entreprise veut agir directement ou indirectement (niveau intermédiaire et global) comme le transport des marchandises notamment.

Le bilan carbone effectué avait donné une valeur d'émissions annuelles de la scierie atteignant 1458 tonnes équivalent carbone (t eq C) dont 57% dus au fret routier et maritime. Le Groupe avait estimé que les activités de bois énergie, réalisées à côté de la scierie, en évitant le transport des connexes vers l'extérieur devaient permettre des réductions substantielles d'émission de GES (gaz à effet de serre). Le bilan carbone sera actualisé dans le courant de l'exercice 2015-2016.

* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Une provision est enregistrée dans les comptes au 31 août 2015 à hauteur de 851K€ au titre de ce passif environnemental.

Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé. EDF représente au 31 août 2015 notre premier client.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales.

Afin de gérer l'évolution de son besoin en fond de roulement et éviter tous risques financiers, le Groupe a mis en place les moyens financiers nécessaires et en particulier un contrat

d'affacturage par cession de balance au niveau de la Scierie Moulin. Cette ligne de financement de 2,5 millions d'euros mise en place au cours de l'exercice vient compléter les lignes de découvert disponibles et conforter la croissance de nos activités.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

Contribution en % du CA Consolidé	Exercice au 31/08/2015	Exercice au 31/08/2014
Premier client (EDF)	11,57%	11,58%
Cinq plus importants clients	26,13%	26,17%
Dix plus importants clients	32,97%	34,45%

Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés du Groupe sous contrôle de la Direction du Groupe. A titre indicatif, actuellement, le premier fournisseur représente moins de 5% du montant annuel des achats de matières premières et les dix premiers représentent moins de 30 %. Chaque fournisseur a une périodicité liée à sa sylviculture et on ne peut précisément définir ces répartitions.

Contribution en % des achats et autres charges externes	Exercice au 31/08/2015	Exercice au 31/08/2014
Premier fournisseur	3,67%	3,30%
Cinq plus importants fournisseurs	12,69%	14,14%
Dix plus importants fournisseurs	18,65%	22,79%

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2015 de 20,9 millions d'euros de capitaux propres contre 18,0 M€ au 31 août 2014. Au 31 août 2015, La trésorerie nette de découvert représente 0,5 M€ (0,7 M€ au 31 août 2014) et les dettes financières auprès des établissements de crédit atteignent 20,8 M€ (contre 23,3 M€ au 31 août 2014).

Précisons que le groupe a mis en place au cours de l'exercice pour l'une de ses filiales, la Scierie Moulin, un contrat d'affacturage. Le montant net financé au 31 août 2015 est de 1,7 M€.

Le tableau détaillé des emprunts en cours au 31 Août 2015 présenté dans les annexes consolidées montre que les dettes financières auprès des établissements de crédit atteignent 20 759 K€ au 31 Août 2015 contre 23 255 K€ au 31 août 2014, la part des crédits-baux étant en diminution à 5 642 K€ contre 6 090 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

L'acte de prêt signé le 23 octobre 2013 relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE est assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing ») qui entraînent en application à compter de la publication des comptes consolidés du Groupe Moulinvest pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Les ratios sont respectés au 31 août 2015 :

- Le Ratio de levier tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 3,234 ; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;
- Le Ratio de Gearing tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 1,004 ; et est à un niveau inférieur à : 1,5 ;
- Le montant cumulé des cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice tel que défini à l'article « DECLARATION ET ENGAGEMENTS DU CLIENT – Engagements de ne pas faire » du contrat s'élève à 999 600 euros en valeur nette comptable ; et est à un niveau inférieur à 10% de la valeur brute de son actif immobilisé.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les

installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 46 K€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

- Un litige oppose la société SCIERIE MOULIN à un organisme bancaire au titre du règlement d'une lettre de change ayant été émise par un tiers sur la SCIERIE MOULIN. Une provision a été maintenue dans les comptes au 31 août 2015 pour 39K€ ;
- La SCIERIE MOULIN a fait l'objet d'un contrôle fiscal lors de l'exercice N-3. Les conséquences financières du contrôle ont fait l'objet au 31/8/2012, par prudence, de la constitution d'une provision pour impôts d'un montant de 47 k€, provision qui a été reprise, la société ayant obtenu gain de cause au cours de l'exercice ;
- Une provision de 66K€ a été enregistrée dans les comptes de la société FRANCE BOIS IMPREGNES au titre de litiges qualité ;
- Une provision avait été constituée dans les comptes de la société FRANCE BOIS IMPREGNES au 31/08/2014 pour 143 K€ afin de faire réaliser des travaux de désamiantage d'une toiture suite à un sinistre incendie survenu en février 2014 sur un silo de stockage de sciure sèche sur le site de Boisset-Lès-Montrond et ayant endommagé le bâtiment adjacent. Cette provision a fait l'objet d'une reprise en intégralité sur l'exercice clos le 31/08/2015, les travaux ayant été réalisés.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

L'exercice 2015 a été marqué par une nouvelle phase de croissance de l'ensemble des segments d'activité. Le groupe souhaite poursuivre cette croissance en 2016 tout en visant une amélioration de la rentabilité d'exploitation par :

- L'intensification des efforts engagés en matière d'optimisation et de modernisation des process industriels de 1^{ère} et 2^{nde} transformation ;
- L'adjonction de services et prestations à valeur ajoutée à la gamme des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur Décovert (séchage, rabotage, traitement) ;
- La consolidation des activités génératrices de trésorerie (granulation, poteaux de ligne) ;
- Le développement progressif des activités de construction bois en aval de la chaîne de valeur avec TECHNICBOIS et LIFECO.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la date de clôture n'est à signaler.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement et a vu sa Qualification Entreprise Innovante récemment renouvelée pour une durée de 3 ans par BPI France.

DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ACTIVITÉ DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 99,33 % au 31 août 2015 ;

Scierie Moulin	Année 2013-2014	%	Année 2014-2015	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	23 587,1	100,0%	23 865	100,0%
Résultat d'exploitation	131,3	0,6%	95,7	0,4%
Résultat courant	-80,5	-0,3%	-82,6	-0,3%
Résultat exceptionnel	-119,5	-0,5%	46,8	0,2%
Résultat net	-199,8	-0,8%	-35,9	-0,15%

« **SCIERIE MOULIN** » développe les activités historiques du groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 15,8 % de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 Août 2015, elle a connu une augmentation de son activité (1,18%) avec un chiffre d'affaires de 23 865 K€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 23 587 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Après retraitement du chiffre d'affaires contributif de l'activité de construction de bâtiments en bois ayant fait l'objet d'un transfert par apport partiel d'actif à la société TECHNICBOIS MOULIN au cours de l'exercice avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014, nous constatons une hausse de l'activité de 6,2% principalement liée à une progression des volumes de sciages vendus (+9,8%) dans un environnement de marché fortement concurrentiel.

L'évolution relative des prix de vente des sciages et des cours d'achat des bois sur pieds s'est ainsi traduite par une diminution de la marge brute de 2 pts au cours de l'exercice.

Le résultat d'exploitation est de 96 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 131 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de -83 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -80 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à -36 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -200 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements réalisés se sont élevés à 1 318 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 1 397 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 99,93 % ;

Moulin Bois Energie	Année 2013-2014	%	Année 2014-2015	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	11 856,4	100,0%	12 948	100,0%
Résultat d'exploitation	1 108,6	9,4%	1 230,5	9,5%
Résultat courant	699,6	5,9%	875,3	6,8%
Résultat exceptionnel	65,0	0,5%	48,5	0,4%
Résultat net	516,6	4,4%	623,6	4,8%

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 12 948 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 11 856 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

L'activité progresse sur l'exercice grâce à un net rebond des ventes de granulés au 2nd semestre 2015. Alors que le 1^{er} semestre accusait un retard de 8,9% en comparaison des ventes du 1^{er} semestre 2014, les ventes de granulés augmentent de 10,3% sur l'exercice. Ce rattrapage s'explique par un décalage dans le démarrage de la saison ainsi que par un élargissement du portefeuille client. Les ventes d'électricité issue de la cogénération sont aussi en hausse (+3,6%) bénéficiant des optimisations techniques apportées à la chaudière au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 1 231 K€ au 31 Août 2015 contre 1 109 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 875 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 700 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 624 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 517 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 477 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 382 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) L'Etoile, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à plus de 99,33 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « SCIERIE MOULIN » exerce son activité.

SCI de Ville	Année 2013-2014	%	Année 2014-2015	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	323,5	100%	325,0	100%
Résultat d'exploitation	234,9	72,6%	227,4	70%
Résultat courant	179,0	55,3%	176,6	54,3%
Résultat exceptionnel	-0,8	-0,2%	0,1	0%
Résultat net	118,8	36,7%	117,8	36,2%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 325 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 324 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 227 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2015 contre 235 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 177 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 179 K€ au cours de l'exercice clos le 31 Août 2014.

Le résultat net s'élève à 118 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 119 K€ au cours de l'exercice clos le 31 Août 2014.

Les investissements se sont élevés à 81 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 163 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Ces investissements correspondent principalement à l'aménagement des terrains.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « **IMMOBILIER DE VILLE** » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

IMMOBILIER DE VILLE	Année 2013-2014	%	Année 2014-2015	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	513,1	100%	512,8	100%
Résultat d'exploitation	155,8	30,4%	161,7	31,5%
Résultat courant	-6,1	-1,2%	24	4,7%
Résultat exceptionnel	4,3	0,8%	4,3	0,8%
Résultat net	-1,8	-0,4%	28,3	5,5

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 513 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 513 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 162 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 156 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 24 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -6 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 28 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Aucun investissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun investissement n'avait été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FRANCE BOIS IMPREGNES	Année 2013-2014	%	Année 2014-2015	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	12 635,3	100%	15 454,7	100%
Résultat d'exploitation	533,2	4,2%	357,7	2,3%
Résultat courant	659,5	5,2%	306	2%
Résultat exceptionnel	-211,6	-1,7%	-36,9	-0,2%
Résultat net	448,0	3,5%	269,1	1,7%

La société « FRANCE BOIS IMPREGNES » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 15 455 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 12 635 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 358 K€ au 31 Août 2015 contre 533 K€ au 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 306 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 660 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 269 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 448 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 1 571 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 2 589 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements correspondent principalement à l'acquisition d'équipements de production parmi lesquels une raboteuse Weinig et son aspiration d'une valeur de 899 K€ ainsi que les aménagements et équipements associés.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Année 2013-2014	%	Année 2014-2015	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 277,6	100%	2 186,6	100%
Résultat d'exploitation	121,1	5,3%	101,1	4,6%
Résultat courant	125,7	5,5%	103,7	4,7%
Résultat exceptionnel	14,4	0,6%	-2,7	-0,1%
Résultat net	97,9	4,3%	70,5	3,2%

La société « SCIERIE DE SAINTE AGATHE » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes et de planche de bois.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 187 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 2 278 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 101 K€ au 31 Août 2015 contre 121 K€ au 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 104 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 126 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 71 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 98 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 71 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 109 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **LIFECO CONSTRUCTION FRANCE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 001 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 803 776 251, est détenue directement à hauteur de 66,68 %.

LIFECO CONSTRUCTION FRANCE	Année 2014 (1 mois)	Année 2014-2015	%
(en K€)			
Chiffre d'affaires hors taxes	0	4 152,3	100%
Résultat d'exploitation	-1,8	-28,7	-0,7%
Résultat courant	-1,8	-28,8	-0,7%
Résultat exceptionnel	0	-0,3	0%
Résultat net	-1,8	-29,1	-0,7%

La société « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE » est spécialisée dans l'entreprise générale du bâtiment sous toutes ses formes conduisant à des travaux de construction spécialisés en tous domaines mais principalement en matière de montage d'éléments ou de structures en bois.

La durée du précédent exercice social était de 1 mois et correspondait à la période du 28 juillet 2014 au 31 août 2014.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 4 152 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de -29 K€ au 31 Août 2015, contre -2 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de -29 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à -29 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 6 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 1 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 501 000 €, dont le siège social était au cours de l'exercice clos le 31/08/14 à BOISSET LES MONTROND (Loire) Le Cerizet et à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville depuis le 17 septembre 2014, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à ce jour à 99,33 %.

TECHNICBOIS MOULIN	Année 2014 (1 mois)	Année 2014-2015	%
(en K€)			
Chiffre d'affaires hors taxes	0	2 321,4	100%
Résultat d'exploitation	-1,8	-305,5	-13,2%
Résultat courant	-1,8	-305,2	-13,1%
Résultat exceptionnel	0	0	0%
Résultat net	-1,8	-305,2	-13,1%

La société « **TECHNICBOIS MOULIN** » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

La durée du précédent exercice social était de 1 mois et correspondait à la période du 28 juillet 2014 au 31 août 2014.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 321 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de -306 K€ au 31 Août 2015, contre -2 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de -305 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à -305 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 569 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

IMMO BOISSET	Année 2015 (1 mois)
(en K€)	
Chiffre d'affaires hors taxes	0
Résultat d'exploitation	-2,7
Résultat courant	-2,7
Résultat exceptionnel	0
Résultat net	-2,7

La société « **IMMO BOISSET** » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement. Elle a été constituée en date du

22 juillet 2015. La durée de l'exercice social est de 1 mois et correspond à la période du 22 juillet 2015 au 31 août 2015.

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Le résultat d'exploitation est de -3 K€ au 31 Août 2015.

Le résultat courant avant impôt est de -3 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Le résultat net s'élève à -3 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Aucun investissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION - PRISE DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société :

- a pris une participation représentant 100 % du capital social de la société « IMMO BOISSET » ;
- a porté la participation qu'elle détenait dans le capital de la société « SCIERIE MOULIN » à 99,33 %

Au cours de la même période, notre Société a cédé à la société « SCIERIE MOULIN » la participation qu'elle détenait dans le capital social de la société « TECHNICBOIS MOULIN ». Ainsi la société « SCIERIE MOULIN » détient 100 % du capital social de la société « TECHNICBOIS MOULIN ».

Au cours de l'exercice dont les comptes sont soumis à votre approbation, la société « TYMS FINANCES » a pris une participation représentant 26,01 % du capital de notre société.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 19/20^{ème} du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », et « SCIERIE MOULIN », plus des 2/3 du capital des sociétés « MOULIN BOIS ENERGIE » et « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE » et plus de 1/20^{ème} du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;
- Indirectement plus des 19/20^{ème} du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Prise de participations
SAS SCIERIE MOULIN	99,33%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL LIFECON CONSTRUCTION FRANCE	66.67%	Globale	803776251	Construction bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion Immobilière

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par MOULINVEST S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital

restant dû au 31/08/2015 : 2 639 542 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 août 2015.

Toutes les sociétés ont un exercice de 12 mois, débutant le 1er septembre 2014 ; sauf pour la société IMMO BOISSET qui a été créée fin juillet 2015 et qui n'a donc qu'un mois d'activité

PRINCIPES ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, clos au 31 août 2015, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2015 sont les mêmes que ceux au 31/08/2014. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires consolidé net HORS TAXES du groupe Moulinvest s'établit à 52 682 K€ au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45 105 K€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 16,8%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 53 533 K€ au 31 août 2015 contre 45 925 K€ au 31 août 2014.

Les charges d'exploitation se totalisent à 51 669 K€ au 31 août 2015 contre 43 662 K€ au 31 août 2014.

Comme indiqué dans le paragraphe Faits marquants du présent rapport, la hausse significative des produits et charges d'exploitation résulte de la croissance organique de l'ensemble des activités du groupe.

Le résultat d'exploitation est donc de 1 864 K€ au 31 août 2015 contre 2 263 K€ au 31 août 2014.

Compte tenu des produits financiers (12 K€) et des charges financières (1 199 K€), le résultat courant avant impôt est de 677 K€.

Après prise en compte des produits exceptionnels (4 039 K€) et des charges exceptionnelles (1 560 K€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 2 873 K€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (98 K€), des charges d'impôts différés (148 K€) et des dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions (37 K€).

Précisons que le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans). Le profit exceptionnel ainsi constaté est de 2,2 millions d'euros (idem 2013-2014). Le résultat exceptionnel intègre également la constatation d'une indemnité d'assurance pour remplacement d'un équipement de production (raboteuse) de France Bois Imprégnés ayant subi un sinistre en 2015.

L'effectif du groupe était de 179 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2015 et de 161 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2014, réparti comme suit :

	31/08/2015	%	31/08/2014	%
Cadres	29	16%	26	16%
A. M. et techniciens	22	12%	19	12%
Employés	29	16%	22	14%
Ouvriers	99	55%	94	58%
TOTAL	179	100%	161	100%

L'endettement à moyen terme à une valeur de 20 759 K€ dont la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en K€ :

AU 31/08/2015	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	15 112	2 652	9 894	2 566
Emprunts en crédit-bail	5 642	1 461	4 027	154
divers	5	5		
TOTAL	20 759	4 118	13 921	2 720

AU 31/08/2015	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	1 573	1 573		
TOTAL	1 573	1 573	0	0

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 59,60 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : $12\,460 / 20\,907 = 59,60\%$, contre 79,95 % au 31/08/2014)

Montants indiqués en K€ :

AU 31/08/2014	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	17 158	2 731	9 929	4 498
Emprunts en crédit-bail divers	6 090	1 328	3 969	793
	7	7		
TOTAL	23 255	4 066	13 898	5 291

AU 31/08/2014	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	665	665		
TOTAL	665	665	0	0

La variation des capitaux propres est matérialisée par les trois tableaux ci-après :

Montants indiqués en K€ :

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2014	3 690	7 591	38	3 982	2 937	-193	18 045	258
Augmentation de capital (*)						-18	-18	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			4	2 933	-2 937		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					2 880		2 880	-7
Variation de périmètre								
31-août-2015	3 690	7 591	42	6915	2 880	-211	20 907	71

(*) il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2013	3 690	7 591	38	2 931	1 049	- 133	15 166	205
Augmentation de capital						-58	-58	3
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 051	- 1 049	-2		
Résultat consolidé (part du groupe)					2 937		2 937	50
Variation de périmètre								
Autres variations								
31-août-2014	3 690	7 591	38	3 982	2 937	-193	18 045	258

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2012	3 690	7 591	37	3 070	- 138	- 73	14 177	215
Augmentation de capital						- 60	- 60	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1	- 139	138		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					1 049		1 049	- 10
Variation de périmètre								
Autres variations				-			-	
31-août-2013	3 690	7 591	38	2 931	1 049	- 133	15 166	205

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2015	31/08/2014
Résultat net des sociétés intégrées	2 873	2 987
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	1 907	1 782
- Variation des impôts différés	148	199
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-32	368
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 896	5 336
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-448	612
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 448	5 948
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-2 234	-6 894
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	1 194	425
Incidence des variations de périmètres	-217	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 257	-6 467
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		-60
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts (+)	681	4 456
Remboursements d'emprunts (-)	-4 077	-3 822
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 396	574
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-205	55
Trésorerie d'ouverture	667	612
Trésorerie de clôture	462	667
Ecart	0	0

La marge brute d'autofinancement dégagée est de 4 896 K€.

Le besoin en fond de roulement progresse de 448 K€.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 4 448 K€.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 1 257 K€ : les investissements se sont élevés à 2 234 K€ et les cessions d'immobilisations à 1 194 K€.

Nous avons fait précédemment état, suite à la survenance d'un sinistre incendie sur un silo de stockage chez France Bois Imprégnés, d'un accord formalisé en date du 28 avril 2014 avec la Compagnie d'Assurances au titre des frais supplémentaires destinés à éviter une perte d'exploitation. Le montant de l'indemnité transactionnelle qui s'élevait à 550 K€ a été intégralement consacré à l'acquisition d'une nouvelle raboteuse, principal investissement constaté au 1^{er} semestre 2014-2015.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 077 K€.

De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 681 K€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie diminuer de 205 K€.

COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE

EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 942 773 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 004 959 € soit une diminution de 6,19 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à	1 544 727 €
Les charges d'exploitation se totalisent à	1 706 741 €
Le résultat d'exploitation est donc de.....	-162 014 €

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à - 67 185 €.

Compte tenu des produits financiers (56 914 €) et des charges financières (109 284 €), le résultat courant avant impôts est de -214 384 € au 31 août 2015 contre -188 120 € au 31 août 2014.

Après prise en compte des produits exceptionnels (53 958 €), des charges exceptionnelles (75 614 €), et d'un profit d'intégration fiscale d'un montant de 292 015 €, le compte de

résultat se solde par un bénéfice de 55 975,35 € contre un bénéfice de 75 000,43 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 13 665 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 514 714 €, se répartissant comme suit :

- Immobilisations incorporelles	25 375 €
- Immobilisations corporelles.....	22 250 €
- Immobilisations financières.....	467 089 €

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 486 660 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 1 525 118 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

- Immobilisations incorporelles	
. Frais d'établissement et de développement	698 708 €
- Immobilisations corporelles	
. Matériel de Transport.....	36 913 €
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 594 €
- Immobilisations financières	
. Autres participations	618 618 €
. Prêts et autres immobilisations financières.....	164 285 €

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 181 936 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 330 055 €.

L'effectif moyen du personnel est de 6 personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2015 à 249 438 € et au 31 août 2014 à 446 559 €.

La marge brute globale au 31 août 2015 s'élève à 942 733 € contre 1 004 959 € au 31 août 2014.

MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13 665 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent publier « des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients ». A ce titre, elles sont tenues d'indiquer « la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

	SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS
Echéance sur 30 jours	27 318 €
Echéance à moins de 45 jours	4 680 €
Echéance à plus de 60 jours	31 350 €
Poste fournisseurs au 31/08/2014	63 348 €

	SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS
Echéance sur 30 jours	31 548 €
Echéance à moins de 60 jours	29 398 €
Echéance à plus de 60 jours	296 €
Poste fournisseurs au 31/08/2015	61 242 €

PROJET D'AFFECTION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2015, s'élevant à 55 975,35 € :

- 5 % au compte "RESERVE LEGALE", soit la somme de	2 798,77 €
- Le solde au compte "RESERVES FACULTATIVES", soit la somme de	53 176,58 €

TOTAL EGAL A	55 975,35 €

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 Août 2015 est de 3 690 405.60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 31 août 2015, il y a 1 463 635 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	600 000	19,51 %	1 200 000	26,60 %
Sandrine MOULIN	259 272	8,43 %	518 544	11,50 %
Marie-Laure TEYSSIER	259 272	8,43 %	518 544	11,50 %
Maurice MOULIN (actions au porteur)	38 107	1,24 %	38 107	0,84 %
TYMS FINANCES	800 000	26,01 %	800 000	17,74 %
Sous-groupe familial MOULIN	1 956 651	63,62 %	3 075 195	68,17 %
Autres actionnaires depuis plus de 3 ans	345 091	11,22%	690 182	15,30 %
Autres actionnaires depuis moins de 3 ans	64 434	2,10 %	64 434	1,43 %
Actions auto détenues	28 154	0,92 %	0	0 %
Autres actions au porteur	681 008	22,14 %	681 008	15,10 %
TOTAL	3 075 338	100,00%	4 510 819	100,00%

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE 3 ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Maurice MOULIN, Madame Sandrine MOULIN et Madame Marie-Laure TEYSSIER, venant à expiration à l'issue de l'assemblée, nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une période de 6 années.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de désigner un nouvel administrateur, savoir :

. Monsieur Patrice TEYSSIER
de nationalité Française
demeurant à MONTFAUCON EN VELAY (Haute-Loire), 8 lot Perce-Neige

né à SAINT ETIENNE (Loire)
le vingt-quatre août mille neuf cent soixante douze

Pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022, sur les comptes de la société.

DEMISSION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Nous vous indiquons que Monsieur Claude STARON, commissaire aux comptes suppléant, nous a informé de son intention de démissionner de ses fonctions en raison de son futur départ à la retraite, et qu'il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Nous vous proposons de nommer à compter de ce jour, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Claude STARON, démissionnaire Monsieur Laurent BECUWE demeurant à VILLARS (Loire), 7 Rue de l'Artisanat – BP 224.

Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes, pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

- Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (6^{ème} résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes dénommées dont les caractéristiques sont : personnes morales de type FCPI, FCPR, FIP ou des OPCVM (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur Alternext ou le Marché Libre ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 50 000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales et les OPCVM dans la limite de 3 000 000 €.

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

- Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (7^{ème} résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes dénommées correspondant aux personnes physiques qui investissent directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société de gestion et dont la souscription est éligible à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune visée au I de l'article 885-0 V bis du Code général des impôts dans la limite légale.

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

- Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (7^{ème} résolution) :

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

- Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (8^{ème} résolution) :

Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans la limite d'un montant de trois millions d'euros (3.000.000 €) et dans la limite de 20% du capital social par an ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

- Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (9^{ème} résolution) :

Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

- Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (10^{ème} résolution):
Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

- Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (9^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 19 mars 2017.

- Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (5^{ème} résolution) :
Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'opérer sur les titres de la Société dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du 19 janvier 2015 ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

- Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (11^{ème} résolution) :
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois.

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société détenaient une participation insignifiante.

ACHAT ET CESSION D'ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

- contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2015 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 24 998,58 euros ;
- Solde titres : 7 532 titres pour une valorisation globale de 49 800,87 euros (dépréciation de 2 976,87 €).

Il est à noter que dans l'annexe consolidée 5.3.23 (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de liquidité, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/15.

- contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2015:

- Solde espèces : 13 188,31 euros ;
- Solde titres : 20 622 titres pour une valorisation globale de 136 324,53 €.

Il est à noter que dans l'annexe consolidée 5.3.23 (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de rachat, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/15.

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Alternext les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

CONVENTIONS ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et ont été régulièrement autorisées par votre conseil

d'administration au cours de l'exercice écoulé. D'autres conclues antérieurement, se sont poursuivies.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*JO du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).

L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».

Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% ne relèveront plus de la procédure des conventions règlementées.

- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

1. Conventions de management :

a. *Avec les sociétés SCIERIE MOULIN S.A.S et MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S.*

- Nature et objet : En application de ces conventions et des différents avenants (dernier en date du 3 septembre 2010), MOULINVEST S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administratives, commerciales et techniques pour le compte des deux sociétés en référence.
- Modalités : La rémunération annuelle, à compter du 1^{er} septembre 2010, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10 %.

b. *avec les sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE*

- Nature et objet : En application de ces conventions, MOULINVEST S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administrative, commerciale et technique pour le compte des deux sociétés en référence.

- Modalités : La rémunération annuelle, à compter du 1^{er} septembre 2014, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10%

2. contrats de licence de marque

- contrat du 7 décembre 2010 et avenant du 10 septembre 2014 avec les sociétés SCIERIE MOULIN S.A.S et MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S, portant sur une licence non exclusive de la marque « Moulinvest » pour une durée indéterminée, pour fabriquer et vendre les produits ou les services entrant dans les classes protégées concédée moyennant un paiement d'une redevance annuelle déterminée en fonction du chiffre d'affaires du licencié (1 % du chiffre d'affaires jusqu'à 20.000.000 € de chiffre d'affaires HT et 0,25 % au-delà).

- contrat du 10 septembre 2014 avec les sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE portant sur une licence non exclusive de la marque « Moulinvest » pour fabriquer et vendre les produits ou les services entrant dans les classes protégées, concédée moyennant un paiement d'une redevance annuelle déterminée en fonction du chiffre d'affaires du licencié (1 % du chiffre d'affaires jusqu'à 20.000.000 € de chiffre d'affaires HT et 0,25 % au-delà).

3. Blocage d'un compte courant de MOULINVEST S.A. au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S.

Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée au blocage de son compte courant à hauteur de 1.000.000 €.

4. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST S.A. au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S.

- Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., Moulinvest S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

5. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 42.000 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils

considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

6. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.
7. Engagements donnés par MOULINVEST S.A. au profit de MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. : Dans le cadre d'une demande de crédit de 8 900 000 € par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. auprès d'AUXIFIP et OSEO, MOULINVEST S.A. a pris les engagements suivants envers les organismes de crédit :
 - Nantissement en premier rang des titres de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. détenus par MOULINVEST S.A.,
 - Engagement de maintenir sa participation dans MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. et également dans la SCI DE VILLE,
 - Caution solidaire à hauteur de 8.900.000 € d'une durée de 8 ans à compter du 31 janvier 2012.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

DIRECTION GÉNÉRALE ET MANDATAIRES SOCIAUX

CHOIX DU MODE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 1^{er} du Code de commerce, nous

vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER et Monsieur José BRUNET, la fonction de Directeur Général Délégué.

LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

Nom	mandats actuellement en cours		Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour
	Société	Mandat	
Maurice MOULIN	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN SCI de VILLE SARL SOFOVE TYMS FINANCES IMMO BOISSET Groupement Forestier de Vialle Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat HORIZON POLSKA SCI MARINE	Président Directeur Général Directeur Général Président Gérant Gérant Président Gérant Gérant Gérant	Gérant Gérant
Marie-Laure TEYSSIER	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI PIALINE	Administrateur Directeur Général Délégué Présidente Gérante Directeur Général Co-gérante Co-gérante	Néant
Sandrine MOULIN	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Administrateur Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante	Directeur Général Gérante
José BRUNET	SCIERIE MOULIN MOULINVEST SCIERIE DE SAINTE AGATHE TECHNICBOIS MOULIN LIFECO CONSTRUCTION FRANCE	Directeur Général Directeur Général Délégué Gérant Gérant Gérant	Néant

JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 Août 2015, a cédé 5 733 actions MOULINVEST pour un prix global de 35 521 € et a acheté 444 actions pour un prix global de 2 928 € comme suit :

Nombre d'actions détenues au 31/08/2014		43 396	Cours	Valeur
Cession	01/09/2014	-90	5,75 €	517,50 €
Cession	02/09/2014	-274	5,75 €	1 574,40 €
Cession	08/09/2014	-386	5,91 €	2 280,49 €
Cession	17/09/2014	-233	5,90 €	1 374,70 €
Cession	19/09/2014	-250	5,91 €	1 478,50 €
Cession	29/09/2014	-450	5,85 €	2 632,50 €
Cession	07/10/2014	-567	5,83 €	3 304,48 €
Cession	12/11/2014	-635	5,76 €	3 659,51 €
Cession	25/11/2014	-200	5,80 €	1 160,00 €
Cession	08/01/2015	-300	6,09 €	1 827,90 €
Cession	30/01/2015	-150	6,19 €	928,50 €
Cession	04/02/2015	-543	6,17 €	3 349,77 €
Achat	16/03/2015	384	6,49 €	2 492,54 €
Cession	04/05/2015	-695	6,68 €	4 641,91 €
Cession	12/06/2015	-200	6,80 €	1 360,00 €
Cession	12/06/2015	-300	6,82 €	2 046,00 €
Achat	09/07/2015	60	7,26 €	435,60 €
Cession	23/07/2015	-260	7,35 €	1 911,00 €
Cession	23/07/2015	-200	7,37 €	1 474,00 €
Nombre d'actions détenues au 31/08/2015		38 107		

X X X X X

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- : -

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

- : -

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- : -

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.08.11	31.08.12	31.08.13	31.08.14	31.08.15
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
-Capital social	2.974.533,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60
-Nombre actions ordinaires existants	2.478.778	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338
- Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
-C.A. hors taxes	861.932	929.096	1.104.329	1.004.959	942.773
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	253.982	318.556	285.053	155.151	-55.182
-Impôts sur les bénéfices	45.355	-	-85.512	-290.280	-292.015
- Participation des salariés	-	-	-	-	-
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	55.026	15.997	-78.725	75.000	55.975
-Résultat distribué	-	-	-	-	-
<u>Résultat par action</u>					
-Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,08	0,10	0,12	0,14	0,08
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions	0,02	0,01	-0,03	0,02	0,02
-Dividendes. attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<u>Personnel</u>					
-Effectif moyen des salariés	5	5	5	6	6
-Masse salariale de l'exercice	366.577	331.018	390.652	455.279	581.866
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. oeuvres sociales)	188.724	172.184	200.095	217.893	289.151

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

